

Délibération n°D20240026

Rapporteur : Joëlle ISUS

Service : Commande Publique

Secrétaire de séance : Charles MARBOT

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-HUIT MARS, à 16 heures 30, les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 27, 28, 29, 28, 27, 28, 27, 26 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 21/03/2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (1), Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (2), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Fatiha BANCAL (3), Marc LETURGIE (4), Florence MALGAT (5), Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (6), Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

ABSENTS EXCUSÉS : Laurence ROUAN	a donné délégation à	Christian BORDENAVE
Marie-Claude ANDRIEUX	a donné délégation à	Marie-Lise POTRON
Fatiha BANCAL	a donné délégation à	Marion CHAMBERON
Marc LETURGIE	a donné délégation à	Jonathan PRIOLEAUD
Florence MALGAT	a donné délégation à	Josie BAYLE
Joël KERDRAON	a donné délégation à	Charles MARBOT

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Départ au dossier n° 5 « Convention d'objectifs et de moyens entre la ville et la ligue de l'enseignement pour l'Atelier de Formation du Périgord Pourpre (AF2P) »

(2) Départ au dossier n° 8 « Contrat de ville 2024 – 2030 signature du nouveau contrat »

(3) Arrivée au dossier n° 7 « DSP – Crématorium de Bergerac – Avenant n°4 »

(4) Départ au dossier n° 8 « Contrat de ville 2024 – 2030 signature du nouveau contrat »

(5) Arrivée au dossier n° 3 « Fiscalité – Vote des taux 2024 »

(6) Départ au dossier n° 4 « Attribution des subventions aux associations – Année 2024 »

GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA CAB POUR L'ACHAT DE PAPIER BLANC

VU l'article L 2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

VU les articles L. 2113-6 à 8 du Code de la commande publique ;

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 18 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adhérer au groupement de commande pour l'achat de papier blanc A3 et A4 avec la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB) et les communes de Creysse, Ginestet, La Force, Le Fleix, Monestier, Pomport, Prignonieux, Saussignac, Cours de Pile et Saint Pierre d'Eyraud pour mutualiser les besoins dans le cadre des procédures d'achats et de passation des marchés publics pour réaliser des économies d'échelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** la création d'un groupement de commandes, pour l'achat de papier blanc A3 et A4, entre les communes de Bergerac, Creysse, Cours de Pile, Ginestet, La Force, Le Fleix, Monestier, Pomport, Prignonieux, Saint Pierre d'Eyraud, Saussignac et la CAB, pour une durée de 3 ans ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes. Telle que portée en annexe de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le 02/04/2024

S²LO

ID : 024-212400378-20240328-D20240026-DE

Adopté à 30 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (pouvoir), Charles MARBOT, Josie DAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (pouvoir), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Fathia BANCAL, Marc LETURGIE (pouvoir), Florence MALGAT, Joël KERDRAON (pouvoir), Marie-Hélène SCOTTI, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 28/03/2024.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le **02 AVR. 2024**
et de l'affichage en date du **03 AVR. 2024** d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

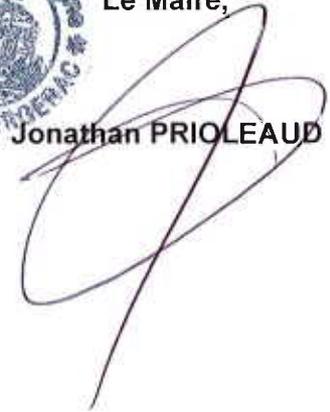
Le Secrétaire,



Charles MARBOT



Le Maire,



Jonathan PRIOLEAUD